



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juillet 2020
18 heures 00

GF/VC

N° 002557

Finances - Fixation
des taux de taxe
foncière sur les
propriétés bâties et
les propriétés non-
bâties

Affiché le :

Le mardi 28 juillet 2020 à 18 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle que la loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale, soumis à une condition de ressources et devant aboutir de façon progressive à dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe (Loi 2017-1837 du 30-12-2017 art. 5).

Cette mesure, présentée comme une étape dans la perspective d'une réforme plus globale de la fiscalité locale, avait été validée par le Conseil Constitutionnel, qui s'était néanmoins réservé la possibilité de réexaminer la situation des contribuables restant assujettis à la taxe et avait appelé le législateur à veiller au maintien des ressources propres des communes (Cons. Const. 28-12-2017 n° 2017-758 DC).

Le calcul antérieur s'appliquait en principe à une cotisation de taxe d'habitation déterminée à partir du taux d'imposition de 2017. Pour 2020, la référence à ce taux serait supprimée, afin que les contribuables bénéficiaires ne soient pas pénalisés dans le cas où les collectivités ont augmenté leur taux d'imposition entre 2017 et 2019. En 2020, le taux de la taxe d'habitation est donc gelé à son niveau de 2019. Le Conseil municipal ne doit donc pas le voter.

Madame le Maire rappelle que depuis la délibération n°1184 du 26 avril 2011 les taux d'impositions directes sont restés inchangés.

Il est proposé de laisser inchangés ces taux d'imposition.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20200728-2557-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 juillet 2020 ;

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Fixe pour l'année 2020 les taux d'impositions suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,16 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,43 %

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200728-2557-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020